

Madame, Monsieur, Docteur,

Suite à la publication du décret n° 2017-1200 du 27 juillet 2017 relatif au projet territorial de santé mentale, les acteurs de la santé mentale du département sont invités à élaborer et rédiger un **Projet Territorial de Santé Mentale** (PTSM).

Quels sont les objectifs du PTSM ?

- 1-Favoriser la prise en charge sanitaire et l'accompagnement social ou médico-social de la personne dans son milieu de vie ordinaire, en particulier par le développement de modalités d'organisation ambulatoires dans les champs sanitaire, social et médico-social ;*
- 2-Permettre la structuration et la coordination de l'offre de prise en charge sanitaire et d'accompagnement social et médico-social ;*
- 3-Déterminer le cadre de la coordination de second niveau et la déclive dans l'organisation des parcours de proximité, qui s'appuient notamment sur la mission de psychiatrie de secteur.*

Qui porte le PTSM ?

C'est un projet porté par l'ensemble des acteurs et professionnels de la santé en collaboration avec l'ARS.

Son pilotage est assuré par trois copilotes :

- 1- Dr THIBAUT Médecin Généraliste URPS ML BFC
- 2- Mr Marc MISIK Directeur Général Association Boisseaux-Espérance
- 3- Mme MOSTAERT Directrice du RSMY

Les copilotes se réunissent régulièrement en réunion de bureau auxquels sont notamment associés le CHSY, l'UNAFAM, le Centre Armançon, la DDARS 89.

Quelle implication pour les acteurs de la santé mentale de département ?

Ils seront sollicités tout au long de la démarche notamment via la mise en place d'un COPIL qui va intégrer le bureau PTSM et également les membres de la Commission Santé Mentale du CTS.

Première action : diagnostic territorial

Le bureau du PTSM pilote la réalisation d'un diagnostic territorial. Dans un 1^{er} temps, il compile des données quantitatives collectées auprès de différents partenaires (offre de prévention, de soins, de prises en charges, d'accompagnement...).

Dans un second temps, il propose une rencontre avec certains partenaires pour collecter des données qualitatives, de manière à étayer le diagnostic.

La restitution du diagnostic territorial se fera à l'occasion d'une réunion plénière réunissant l'ensemble des actions du champ de la santé mentale.

Quelle perspective : l'élaboration d'un plan d'actions départemental

L'objectif principal est la formalisation du PTSM et la mise en œuvre du plan d'actions.

L'ensemble des acteurs/partenaires seront sollicités pour participer à des groupes de travail dès le début 2019, à partir des axes définis (objectifs d'actions) issus de la réunion plénière.

Quelle échéance ?

- | | |
|--|---------------------------------|
| • Collecte des données quantitatives | fin juin 2018 |
| • Rencontre partenaires | 3 ^{ème} trimestre 2018 |
| • Finalisation diagnostic | 4 ^{ème} trimestre 2018 |
| • Réunion plénière pour la restitution du diagnostic | mi-décembre 2018 |
| • Lancement de groupes de travail | début 2019 |

Les membres du bureau PTSM